

Agglomération RUN: vecteur d'attractivité

L'agglomération RUN¹ se distingue par son caractère multipolaire, composée des trois villes du canton de Neuchâtel et de leur couronne. Elle remplit un rôle majeur dans la valorisation des espaces urbains, moteurs du développement cantonal.

La concurrence entre les agglomérations pour attirer investissements et activités économiques à haute valeur ajoutée est omniprésente. La présence d'une seule agglomération au sein du canton de Neuchâtel est un message fort démontrant la volonté des villes et des communes de l'agglomération d'avancer conjointement afin de répondre aux défis urbains contemporains.

Gouvernance repensée

L'agglomération implique un bouleversement dans les comportements communaux en intensifiant les collaborations. Les communes de l'agglomération RUN coopèrent sur de nombreux dossiers. Appréhendant les problématiques sous un angle fonctionnel urbain, l'Agglomération transfrontalière urbaine du Doubs (AUD)² et la communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL)³ sont des exemples de coordination à l'échelle de pôles urbains induisant une concertation au niveau de l'agglomération débouchant sur un projet de territoire régional attractif et ambitieux. En parallèle, les fonctionnements institutionnels sont modernisés à travers des fusions de communes, afin de répondre aux défis et aux nouveaux enjeux territoriaux: en dix ans, le canton de Neuchâtel a vu le nombre de ses communes passer de 62 à 31. Cette évolution permet une professionnalisation et une spécialisation des compétences et favorise la cohérence et l'efficacité des prestations destinées à la population.

Projets communs pour l'avenir

Cette gouvernance engendre des contacts étroits entre les communes-membres, ainsi qu'avec l'Etat de Neuchâtel et la Confédération. Ses effets se vérifient dans des projets concrets, en assurant par ce biais une cohérence et une coordination optimale entre aménagement, paysage et mobilité. Le projet de contournement de la ville du Locle (H20), dont le début des travaux est annoncé en 2022, est à ce titre un exemple de collaboration entre les trois niveaux institutionnels: une convention tripartite fixe les rôles et compétences de chacun, identifiant les mesures d'accompagnement destinées à requalifier les espaces urbains en ville du Locle et leur donner ainsi une attractivité nouvelle. Le projet de revalorisation de la route cantonale H10 traversant les localités de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Neuchâtel a également fait l'objet d'une coordination intercommunale intensive, en collaboration avec les services cantonaux, assurant efficacité et pertinence à la démarche. Cet axe routier surchargé fera l'objet d'importants travaux de requalification à court terme, anticipant un possible contournement routier de Peseux à plus long terme.

S'inscrivant dans une planification de développement durable, ces réflexions ont comme but d'améliorer la qua-



La maquette du futur contournement de la ville du Locle soutenu récemment par le Conseil fédéral.

lité de vie dans les centres de localité, en diminuant les effets d'imperméabilité et en connectant les secteurs stratégiques que représentent les différents pôles de gare, zones industrielles et zones d'activités. Elles visent notamment à proposer une densification qualitative, une mixité fonctionnelle et l'augmentation la part modale des transports publics.

Un territoire attractif et cohérent

La révision prochaine des plans d'aménagement communaux devra tenir compte des enjeux et des objectifs fixés par les collectivités publiques neuchâteloises en matière d'attractivité et de durabilité, car c'est bel et bien à l'échelon des communes que les politiques d'aménagement du territoire se concrétiseront. C'est dans ce sens que le RUN poursuivra son travail d'accompagnement de nombreux processus communaux et continuera à s'engager auprès des autorités qui doivent pouvoir étudier, financer, puis mettre en œuvre l'ensemble de ces démarches en les adoptant dans un contexte complexe et ambitieux.

**Daniel Grassi Pirrone, directeur,
Réseau urbain neuchâtelois RUN**

¹ Elle est composée des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et des communes des Brenets, de Morteau, de Villers-le-Lac et des Fins (F)

² Incluant les communes de Bevaix, Boudry, Corcelles-Cormondrèche, Cortailod, Hauterive, La Tène, Milvignes, Neuchâtel, Peseux et Saint-Blaise

³ Réseau urbain neuchâtelois